



Conseil municipal du 1er février 2021

► Le projet de l'Esplanade accélère !

2-(23317). URBANISME AMENAGEMENT : Projet de requalification de la Grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade : approbation de l'AVP et mise en œuvre opérationnelle avec reprise en régie de la réalisation.

Le projet de requalification urbaine du quartier de l'Esplanade accélère. La première phase vise à requalifier et végétaliser l'espace central, la grande Esplanade située Porte-de-France, et avec elle le boulevard de l'Esplanade.

Les études menées en 2019 et 2020 dans le cadre de l'avant-projet et les échanges entre le maître d'œuvre et les élu-es ont conduit à une révision du programme initial de l'aménagement du boulevard de l'Esplanade et une nouvelle approche dans la gestion du patrimoine arboré. Ainsi, le budget total a été réévalué à près de 7 millions d'euros TTC. Le projet a pour objectif de préserver les grandes manifestations qui s'y déroulent traditionnellement (Foires des Rameaux, cirques...) et d'amener une végétalisation importante permettant de nouveaux usages (jeux, détente...).

De nouveaux éléments ont été amenés par rapport au projet initial, avec 100% d'infiltration des eaux de pluie sur le site, la nécessité de préserver au maximum les platanes, qui apportent de la fraîcheur, de l'ombrage et un refuge à la biodiversité (seuls les arbres diagnostiqués dangereux ou à l'état sanitaire inquiétant seront remplacés), l'espace au pied des arbres doit être considérablement agrandi pour favoriser la respiration des arbres et l'infiltration des eaux, des végétaux complémentaires seront plantés pour accroître la biodiversité. Un revêtement de couleur claire sera créé autour des espaces végétalisés, unifiant la voie du tram, la Grande Esplanade et le boulevard de l'Esplanade. Un revêtement sablé complètera les espaces végétalisés, et accueillera notamment les cirques. Une centaine de places de stationnement règlementées seront relocalisées autour du boudrome notamment à destination des riverain-es. Du mobilier nécessaire au bon usage et fonctionnement de l'espace sera installé (fontaine, brumisateurs, WC).

Alan Confesson, Maire-adjoint au secteur 2, et Pierre-André Juven, Adjoint à l'Urbanisme et à la Santé, déclarent : *« Aménagements cyclistes et piétons plus adaptés, végétalisation, gestion des eaux de pluies... le projet de requalification de l'Esplanade est ambitieux : il vise à offrir un nouveau lieu végétalisé de 2 hectares et proposera un véritable espace de respiration à l'entrée du centre-ville. L'Esplanade renouera également avec son histoire, celle d'un « Champ de Mars » qui accueillera des grands événements et favorisera les usages ludiques, la promenade et la détente pour tous les Grenoblois-es. Avec ce projet, nous faisons de l'Esplanade un quartier esthétique, agréable, vivant, et résolument tourné vers l'avenir. »*



► Grenoble, commune Compagnon de la Libération, s'engage à faire vivre les valeurs républicaines et raconter l'Histoire

4-(24732). LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Convention-cadre entre la Fondation du Camp des Milles, la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble.

Le Camp des Milles, situé à Aix-en-Provence, est une ancienne tuilerie transformée en camp d'internement de 1939 à 1942. Il deviendra une antichambre d'Auschwitz avec la déportation de milliers de juifs et de juives lors de la Shoah. Devenu accessible au public en 2012, son site-mémorial a été conçu comme un musée d'histoire et un lieu de mémoire préservé. Son action éducative et culturelle est destinée à renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyens et des citoyennes face aux extrémismes, aux racismes, à l'antisémitisme, à la xénophobie et aux discriminations.



Visite du camp des Milles, mardi 3 mars 2020

Après une première convention de partenariat de 2018 à 2020, la Ville et le CCAS de Grenoble poursuivent leur engagement avec la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation et réitèrent ainsi leur volonté de prévenir et de réagir face à l'intolérance.

Les trois parties vont signer une nouvelle convention-cadre d'une durée de trois ans (de début 2021 à fin 2023) afin de poursuivre la mise en oeuvre d'actions de formation et de sensibilisation auprès des élu-es et des agent-es des deux collectivités ainsi qu'auprès des habitant-es, des scolaires, des associations et des professionnel-les de terrain. Elles accompagneront ces publics afin de leur donner des clés pour comprendre les mécanismes universels qui mènent à la violence, mais aussi les processus de résistances toujours possibles.

Les pistes de travail sont engagées pour l'année 2021, avec :

- L'organisation de visites du Camp des Milles : pour les élu-es et les agent-es en lien avec ces thématiques d'une part, et d'autre part pour des jeunes issu-es des quartiers Politique de la Ville accompagnés par la Police Municipale comme déjà réalisé début 2020 ;
- Un appel à projet coordonné par la mission Égalité des droits auprès des structures socioculturelles du territoire pour contribuer au financement de leur venue sur le site mémorial ;
- La poursuite de la formation de la Police Municipale sur l'éthique et la responsabilité des agent-es en position d'autorité et le lancement de cette même formation auprès des encadrantes de proximité de la Ville ;
- L'organisation, par la Fondation du Camp des Milles, de présentations d'outils pédagogiques de sensibilisation à destination des professionnel-les en contact avec les enfants et les jeunes, dans le cadre du périscolaire et dans les clubs sportifs.

Les actions proposées grâce à cette convention évolueront chaque année en fonction des nouvelles collaborations avec les Directions et Services de la Ville et du CCAS. Elles permettront de décliner, au-delà du partenariat avec la Fondation du Camp des Milles, un plan d'actions consacré à la lutte contre les discriminations.

Chloé Le Bret, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité des Droits et à l'État civil, déclare : « Grenoble, Commune Compagnon de la Libération, porte la responsabilité de faire vivre les valeurs républicaines et de raconter l'Histoire. Grâce à cette convention-cadre avec la Fondation du Camp des Milles, la Ville de Grenoble et son CCAS vont amplifier les actions contre les discriminations et l'intolérance.

Début 2020, une trentaine de jeunes grenoblois-es issu-es des quartiers Politique de la Ville, accompagnés par quinze policières et policiers municipaux, se sont rendus au Camp des Milles, un voyage pour encourager les échanges, déconstruire les préjugés et favoriser le vivre ensemble.

La Police municipale est une police de proximité, au contact des habitant-es. D'autres visites au Camp des milles seront organisées pour resserrer le lien avec les jeunes, rétablir la confiance et le dialogue. »

► Des expérimentations de tests rapides pour améliorer la lutte contre l'épidémie

14-(24858). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Contrat de collaboration de recherche - Etudes autour des campagnes de dépistage de la maladie COVID 19 dans certains quartiers de la Ville de Grenoble

Après une première expérimentation lancée le 9 septembre 2020 dans les établissements de l'AP-HP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), le Ministre de la Santé a autorisé, par arrêté du 15 septembre 2020, l'utilisation des tests rapides nasopharyngés d'orientation diagnostique (TROD) antigéniques dans le cadre d'opérations collectives de dépistage du SARS-CoV-2 sur l'ensemble du territoire national.

La Ville a souhaité entreprendre en collaboration avec l'Université et le Centre Hospitalier Alpes Isère, la réalisation de campagnes de dépistage de la maladie COVID 19 dans certains quartiers de la Ville de Grenoble.



Expérimentation de tests rapides antigéniques ont eu lieu à l'Alma et au Village-Olympique début novembre © Alain Fischer, Ville de Grenoble

Dans ce cadre, des enquêtes anonymes auprès des personnes testées sur leurs comportements la semaine précédant la tenue du test sont réalisées pour mieux connaître les éventuelles interactions d'habitudes de vie et de propagation du virus. Cette observation inédite à l'échelle locale permet de mieux comprendre les facteurs d'exposition au virus et d'envisager des actions adaptées aux besoins du territoire.

Une convention a été adoptée ce jour pour établir les règles de partage et d'utilisation des données récoltées.

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé, déclare :

« La Ville de Grenoble tient à prendre toute sa part dans la lutte contre l'épidémie. Concernant le dépistage et la vaccination :

- En partenariat avec l'ARS et le CHU, deux opérations de dépistage ont été réalisées au mois de novembre (quartiers de l'Alma et Village olympique), pour renforcer les capacités de dépistage. Des enquêtes ont été menées auprès des participant-es afin d'améliorer les connaissances sur la transmission du virus ;
- Plus récemment, sous l'impulsion de l'ARS et sous l'autorité du Département de l'Isère, la Ville de a ouvert des lignes de vaccination Covid au centre municipal de vaccination (situé au 33 rue Chanrion) ;
- Dans quelques jours, la Ville, en partenariat avec TéléGrenoble, organisera une conférence ouverte sur la vaccination où des représentant-es de la Convention citoyenne Covid pourront interpellier des expert-es afin d'apporter des informations aux habitant-es. »

► Crise sanitaire : la Ville poursuit son soutien aux acteurs et actrices culturelles, sportives...

27-(24819). AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions: conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2021 et compensation du déficit lié à la crise sanitaire.

La Ville de Grenoble accompagne les opérateurs culturels dans le long terme, au quotidien, et face à la crise sanitaire et ses conséquences (subventions de projets, remises gracieuses de loyers, Été culturel, Noël à domicile, Eclats de culture, subventions exceptionnelles...).

Le « comité d'avis pour l'examen des demandes de subvention » s'est réuni le 11 janvier 2021.

36 acteurs culturels vont ainsi recevoir une subvention (voir annexe 1 de la délibération) : 31 subventions sont attribuées dans le cadre de soutien de projets et 5 dans le cadre de la compensation du déficit lié à la crise sanitaire.

Par ailleurs, la Ville de Grenoble, mobilisée depuis le début de la crise sanitaire notamment pour accompagner les associations sportives, a réaffirmé son soutien avec la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel Covid-19 (Conseil municipal du 2 novembre 2020) en complément des autres dispositifs. Cet accompagnement exceptionnel est destiné aux structures qui ont subi un impact fort sur leur équilibre budgétaire mettant en péril leurs activités (dépenses supplémentaires, pertes de recettes, frais engagés pour des événements annulés). Dix associations supplémentaires sont ainsi subventionnées dans le cadre de cette délibération, pour un montant global de 429 907 €. (L'annexe 1 précise le montant des subventions aux associations).

28-(24644). SPORT : Conventions d'objectifs et de moyens - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2021 et subventions dans le cadre du fonds covid.

La Ville de Grenoble accorde son soutien financier aux associations sportives au titre de cinq motifs de participation possibles :

- fonctionnement général de l'association (critères et projet de club) ;
- manifestation sportive ou dans le cadre d'un partenariat conclu ;
- frais de gestion supportés par une association accueillant du personnel municipal mis à disposition ou détaché auprès d'elle ;
- accompagnement dans le cadre du paiement de frais d'occupation d'un équipement ;
- accompagnement des structures en charge de la gestion d'un équipement sportif municipal.



Eclats de culture, janvier 2021
© Alain Fischer, Ville de Grenoble

29-(24843). VIE DES ASSOCIATIONS : Attribution de subventions exceptionnelles aux associations MJC Eaux Claires et la Soupape dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Afin de poursuivre ses actions d'accompagnement auprès du monde associatif, la Ville de Grenoble a adopté un ensemble de mesures de soutien parmi lesquelles, la création d'un fonds de soutien exceptionnel en faveur des associations fragilisées par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Aussi, après examen des situations individuelles et conformément aux critères d'éligibilité ainsi qu'aux modalités d'attribution du fonds de soutien aux associations adoptés par une délibération en conseil municipal le 02 novembre 2020, 2 nouvelles subventions pour un montant total de 15 500 €, ont été octroyées.

10-(24807). PATRIMOINE MUNICIPAL : Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les loyers et redevances d'occupation des locaux propriétés de la ville de Grenoble – remises gracieuses suite au deuxième confinement.

Par délibération en date du 25 juillet 2020, afin de réduire la brutalité du choc du premier confinement ayant conduit à des fermetures de commerces et autres activités, le Conseil Municipal a apporté son soutien en procédant à des exonérations exceptionnelles de loyers et redevances à destination de locataires et occupant-es du patrimoine municipal impactés par la crise.

Du fait de la prolongation de la crise sanitaire qui touche durablement le secteur de la restauration concernée au premier rang par les fermetures administratives et ce, pour une période encore indéterminée, les occupants du patrimoine entrant dans ce champ d'activité, pourront bénéficier de remises gracieuses pour les loyers d'octobre, novembre et décembre 2020 déjà appelés et à des exonérations exceptionnelles par suite.

3 entreprises pourront ainsi en bénéficier, pour un montant total de 33 643,25 euros TTC.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare :

« J'appelle à un effort collectif, de l'ensemble des collectivités et de l'Etat, de soutenir ces acteurs associatifs, sportifs sociaux, culturels, socio-culturels... Grenoble, quant à elle, fait largement sa part. Ces nouvelles subventions viennent soutenir les associations et forces vives grenobloises, pour leur permettre de traverser au mieux cette période.

La mobilisation de la Ville de Grenoble est entière.

- Il y a un an, la Ville ouvrait une cellule de crise, qui se réunit encore plusieurs fois par semaine, pour organiser la solidarité, agir aux côtés de chacun-e et préserver la santé de toutes et tous.
- La Cellule territoriale se réunit au moins une fois par semaine, avec le CHU et l'ensemble des acteurs de santé : ARS, ordre des médecins, laboratoires, rectorat... C'est grâce à cette bonne collaboration avec le CHU, le Département, l'ARS, l'Ordre des médecins, que la Ville a récemment ouvert un centre de vaccination, pour participer à la stratégie vaccinale.
- Depuis le mois d'octobre, le Comité scientifique et professionnel poursuit également son travail : une fois par mois, sous l'impulsion de la Ville, des experts pluridisciplinaires, un médecin généraliste, un psychiatre, une politiste, un expert en santé publique, et d'autres se retrouvent pour analyser la gestion de crise, évaluer, proposer et coordonner les actions.
- Dans le même temps, la Ville lançait la Convention Citoyenne Covid. Samedi se tenait la 4e séance. Au sein de cette instance de démocratie sanitaire, 210 habitant-es tiré-es au sort et un panel de représentant-es d'associations échangent, partagent leurs priorités, affinent les décisions politiques. »

► Grenoble adhère au réseau FORESCO

26-(24620). ACTION SOCIALE : Adhésion 2021 de la Ville de Grenoble au réseau Formation Réciproques d'Echanges de Savoirs et Créations Collectives (FORESCO).

Les deux Réseaux d'échanges Réciproques de Savoirs (RERS) de Grenoble, qui appartiennent au mouvement FORESCO, sont hébergées depuis plusieurs années dans les Maisons des Habitant-es grenobloises.

FORESCO (Formations Réciproques Echanges de Savoirs Créations Collectives) est un mouvement national constitué en association. En adhérant au mouvement FORESCO, la Ville de Grenoble permet aux adhérent-es grenoblois-es participant aux RERS de bénéficier de formations à la gestion et à l'organisation de ces réseaux, d'accéder à des ateliers d'échange de pratiques, de participer aux Assemblées Générales de l'association. Ces dernières sont des lieux de réflexion autour de ces pratiques visant à une meilleure connaissance et reconnaissance des compétences acquises lors des RERS de ces échanges par chaque adhérents. Cuisine, informatique, reconnaissance des champignons, économie, astronomie... Les savoirs échangés sont divers, non-hiérarchisés et dépendent de la capacité des participant-es à les identifier.

Nicolas Kada, Adjoint à la Coordination de l'action sociale et vice-président du CCAS, déclare : « Les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs permettent aux habitant-es qui y adhèrent d'offrir et de recevoir des savoirs, de manière individuelle ou collective, avec des règles de réciprocité, d'égalité des savoirs échangés et de gratuité. Cette mise en relation entre offreurs, offeuses et demandeurs, demandeuses de savoir permet à chacune et chacun d'améliorer ses connaissances dans les domaines qui l'intéressent, tout en apportant les siennes aux autres adhérent-es. C'est un très bon outil de partage, surtout en cette période où nos échanges sont réduits au strict minimum. »

► Plan particulier d'intervention de l'établissement UMICORE

18-(24734). PREVENTION SECURITE : Avis sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'établissement Seveso Seuil Haut UMICORE

L'établissement UMICORE, dont l'activité principale est le développement, la production et la commercialisation de poudres métalliques pour la fabrication d'outils diamantés (travail de la pierre ou des matériaux de construction) et de carbures cémentés (pièces d'usinage, de perçage, de laminage...), est implanté à Grenoble dans le quartier des Eaux Claires depuis 1949. 105 employé-es travaillent dans ce site, classé SEVESO seuil haut en raison des risques de nuage toxique, incendie, explosion et pollution. L'ensemble des phénomènes dangereux pourraient impacter jusqu'à 279 personnes aux alentours.

Dans ce cadre, le Préfet a, conformément à l'article R. 741-25 du code de la sécurité intérieure relatif aux plans particuliers d'intervention (PPI), adressé le plan particulier d'intervention au Maire de Grenoble pour consultation. 12 fiches action répartissent les missions des différent-es acteurs et actrices impliqués-es : « Mesures d'urgence relevant de l'exploitant », « Activation du PPI », « Activation du COD », « Activation des PC, PCO, CRM et PMA », « Alerter et informer la population et les populations vulnérables », « Bouclage du périmètre », « Déviations du trafic autour du périmètre », « Réseaux », « Protection de la population », « Lutte contre le sinistre et ses effets », « Cellule post-accidentelle ».

Les missions de la Ville de Grenoble sont celles assurant la sauvegarde des habitant-es et concernent principalement l'alerte et l'information des habitant-es, le maintien du périmètre de sécurité, ainsi que l'accueil et l'hébergement des personnes évacuées ou vulnérables. Le conseil municipal du 1er février 2021 a confirmé l'implication de la Ville de Grenoble dans la préparation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde qui lui incombent conformément à l'organisation du PPI et inclure le PPI de UMICORE dans le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville.

Antoine Back, Adjoint aux risques, prospective, nouveaux indicateurs, stratégie alimentaire et Résilience territoriale, déclare : « *Dans le quartier des Eaux Claires, l'établissement UMICORE est un site grenoblois présentant un risque industriel connu. Pour faire face à tout éventuel incident au sein de l'établissement, l'ensemble des actrices et acteurs locaux de la sécurité civile se coordonnent dans un Plan Particulier d'Intervention dans lequel la Ville de Grenoble prend toute sa part. La sauvegarde en bon ordre de la population dépend aussi de la qualité de l'information apportée à celle-ci, la Ville de Grenoble sera donc attentive à ce que tout-e riverain-e de l'établissement reçoive reçoive des informations et une instruction avancée sur les risques identifiés et les réponses prévues par les autorités compétentes.* »